

République française  
Département de l'Ardèche  
Syndicat Mixte  
Parc Naturel Régional des  
Monts d'Ardèche.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL DU 6 JUILLET 2011

**N°CS 2011-2**

**Indemnités à la Présidente et aux Vice-Présidents**

En deux mille onze, le 6 juillet 2011 à Saint Sauveur de Montagut à 17h30, le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, sous la présidence Lorraine CHENOT.

Nombre de voix en exercice : 292 Nombre de voix présentes: 97 Nombre de voix présentes et représentées : 152 VOTES :      Pour : 143      Contre : 0 Abstention : 2  Date de convocation :            23 juin 2011	<b><u>Cadre réservé à la Sous-Préfecture</u></b>  <b><u>Transmis par ACTE le :</u></b> <b><u>AR N° :</u></b>
---	---

**Délégués à titre délibératif :**

***Délégués du Département :***

Présents : BONIN Bernard, DURAND Jean-Roger, FINIELS Martine, PLENET Simon, SERRE Laëtitia, ROUX Robert, WEISS Maurice,

Représentés : BRUCHET Gérard, GROS Jérôme, L' HERMINIER Raoul, MANIFACIER Jean-Paul, TERRASSE Pascal, UGHETTO Laurent,

Absents : ALEXANDRE Jacques, CONSTANT Jean-Pierre, COUDENE Patrick, GENEST Jacques, GIRAUD Pierre, PERRIER Bernard,

***Délégués de la Région :***

Présents : BENAHMED Fatiha, BUIS Sabine, GIT Marie-Christine, GRANGIS Christian, JACQUART François, ROUSSELLE Véronique,

Représentés : DARNAUD Mathieu, KELLER Olivier, MALAVIELLE Valérie, SAULIGNAC Hervé,

Excusés : GREGOIRE Michel,

Absents: BONNETAIN Pascal, MOUTON Marie-Pierre,

***Délégués des Communes :***

Présents : CHAMPANHET René (AIZAC), BERTONCELLO Eric (AJOUX), RIBEYRE Jean-Claude (ARCENS), AUDIBERT André (BEAUMONT), BORRAS Patrick (BEAUVENE), MAISTRE Gilles (COUX), SARRAZIN Jean Paul (CREYSSEILLES), PEYRARD Daniel (DESAIGNES), CAYRIER Arlette (GENESTELLE), CRESTON Philippe (ISSAMOULENC), TEYSSIER Robert (LABASTIDE), ALLIX Dominique (LACHAMP- RAPHAEL), CUTTIER Jean-François (LARGENTIERE), BRUGERE Robert (LAURAC), SOUBEYRAND Jacky (MEZILHAC), FAYARD Raymond (LES NONIERES), CHEVENNEMENT Sylvie (LES OLLIERES), ALLIX Jean-Pierre (SAGNES ET GOUDOULET), MOYERSOEN Christian (ST ANDRE LACHAMP), DUHOO Olivier (ST BASILE), CHOUTEAU Marc (ST CHRISTOL), DURAND Gérard (ST CIERGE LA SERRE), BAZIN Yves (ST ETIENNE DE SERRES), De LEHELLE D’AFFROUX Marie Chantal (ST JEAN CHAMBRE), PIZETTE Jean-Claude (ST MAURICE EN CHALENC), CHENOT Lorraine (ST MELANY), FEOUGIER Alain (ST MICHEL DE BOULOGNE), BALAYN Jean Daniel (ST MICHEL DE CHABRILLANOUX), TISSIER Pierre (ST PIERREVILLE), NEY Marie-Françoise (ST SAUVEUR DE MONTAGUT), JUGE Olivier (ST VINCENT DE DURFORT), HOCQUET Agnès (STE MARGUERITE LAFIGIERE), LEYNAUD Edouard (VESSEAUX),

Représentés : ECHARD Hugues (LES ASSIONS), BOREL Christelle (BARNAS), PALADEL Christian (FAUGERES), DEVES Sylvie (GRAVIERES), GARDIEN Jean-Marie (MAYRES), ALEYSSON Bernadette (PEREYRES), GIBERT Alain (ROCLES), LEMESTRE Régine (ROSIERES), BACCONNIER Virginie (ST JOSEPH DES BANCS), VERNET Daniel (ST PIERRE DE COLOMBIER), WIOT Claude (ST PRIVAT),

Excusés : LARDY Jean Paul (AILHON), ROUSTANT Marc (LABOULE), NOUGIER Maxime (LAVIOLLE), ROCHIER Angélique (LYAS), REYNE Jacky (SILHAC), BRECHON Franck (ST ETIENNE DE BOULOGNE), INSELIN Maurice(VINEZAC),

Absents: PICART Frédéric (ALBON), PESENTI Michel (ANTRAIGUES), BERTHINIER Jean-Claude (ASPERJOC), MONCHAUX Jeanne Marie (ASTET), REDON Jean-Marie (LE BEAGE), MURILLON Georges (BOREE), CHAMPNEL Thierry (BORNE), GUBERNATI Daniel (BURZET), BERTOLI Pascale (CHALENCON), DORNE Thierry (LE CHAMBON), DORP Daniel (CHANEAC), HERNANDEZ- MARTINEZ Christian (CHASSIERS), CESARI Jean-Claude (CHAZEAX), TEYSSIER Raoul (CHIROLS), PRADIER Sébastien (CROS-DE- GEORAND), BERTHOLA-THEVENON Daniel (DOMPNAC), VIALLE Lucien (DORNAS), ALLAIN Dominique (DUNIERE), TAULEIGNE Luc (FABRAS), CHAMBON Annie (FONS), CRAMMER Jacques (GLUIRAS), HAZEBROUCQ André (GOURDON), FAURE Catherine (INTRES), DELENNE Jean Luc (JAUJAC), KARBOWY Isabelle (JAUNAC), TITECAT Kévin (JOANNAS), PAQUELET GARDES Marie-Claire (JOYEUSE), COURT Jean Claude (JUVINAS), BOIRON Jean-Claude (LABEGUDE), COURT Roland (LACHAPELLE/AUBENAS), FERRAND Pierre (LACHAPELLE/CHANEAC), MAZE Jérôme (LALEVADE), RANC Fernand (LAVAL D’AURELLE), JOUFFRE Franck (LENTILLERES), MANERO Ludovic (LOUBARESE), NOUBLANCHE Christine (MALARCE), BEURAIN Jean Emmanuel (MALBOSC), BLACHE François (MARCOLS), CHABRIER Christian (MERCUER), ROUY André (MEYRAS), SALOMON Albert (MONTPEZAT), FILIPPINI Nathalie (MONTREAL), FOURNIER Joël (MONTSELGUES), VENISSAC Franck (PAYZAC), NICOLAS Fabrice (PLANZOLLES), BOULONI Christian (PONT DE LABEAUME), PAGE Claudette (POURCHERES), DALVERNY Jérôme (PRADES), MARTEL Fabrice (PRANLES), LAPIERRE Jean-Marie (PRUNET), POUJADE Françoise (RIBES), DESMURE Alain (ROCHER), ZALHES Christine (LA ROCHETTE), SIMON Jean-Marie (LE ROUX),

TALAGRAND Michel (SABLIÈRES), MICHEL Christian (LES SALLELES), GEIGUER Jacques (LA SOUCHE), CHAUSSIGNAND Christian (ST ANDEOL DE FOUCH), MARIJON Christian (ST ANDEOL DE VALS), CUISSINAT Jean-Paul (ST CIERGE /LE CHEYLARD), LADET Max (ST CIRGUES DE PRADES), BAILLY Pascal (ST CLEMENT), FAYOLLE Marc (ST GENEST DE BEAUZON), SABY Christophe (ST GENEST LACHAMP), CLARET Ludovic (ST JEAN ROURE), FAYE Marc (ST JULIEN BOUTIERES), NURY Denise (ST JULIEN DU GUA), MATHON Marie-Thérèse (ST JULIEN DU SERRE), BARBUT Olivier (ST LAURENT LES BAINS), CHAUVY Alain (ST MARTIAL), LE BON Yvon (ST MARTIN DE VALAMAS), FEYNEROL Alain (ST PIERRE ST JEAN), MERCHAT Jacques (ST PRIEST), DEBARD Marie-Rose (ST PRIX), MEJEAN Franck (STE EULALIE), LIOGIER Michel (THUEYTS), BOYER Jacques (UCEL), LAMARCHE Elsa (VALGORGE), JULY Jacky (VALS), FAURE Alexandre (VERNON), CHARLET Marion (VEYRAS).

**Délégués des Villes-portes :**

Présents : CALIXTE Jacqueline (VERNOUX),

Excusé : COUEDEL Bernard ( ST AGREVE),

Absents : LACROIX Luc (AUBENAS), CHOSSON Jacky (LAMASTRE). LANOOTE Marie-Françoise (PRIVAS), VIGIER Bruno (LES VANS),

**Délégués des Chambres consulaires :**

Excusés : BOSC Philippe (CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE), VAREILLE Gilbert (CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE),

Absent: BERNIER Alain (CHAMBRE DES METIERS), FLAUGERES Jean-Luc (CHAMBRE AGRICULTURE), GIRAUD Mickael (CHAMBRE AGRICULTURE), SAULIGNAC Daniel (CHAMBRE DES METIERS),

**Membres à titre consultatif :**

Présents : Henri BELLEVILLE (les Amis du Parc), M.CLOAREC (Conseil Scientifique)

Excusés : Cécile BRENNAN SARDOU (Inspection d'académie), Jean-Claude FLORY, Jean Yves LE MERREER (Sous préfecture de Tournon), Jean Luc LENI (Paierie Départementale), Gilles QUATREMER (DDT Ardeche) Jean RAMPON (Sous préfecture de Largentière), Gérard ROCHE (Conseil Général Haute Loire), Jean Marc JOBERT (DDT Ardèche), Pascal DORLEAC (DIRRECTE ardèche), M. KLAUSS (ONF).

Vu les articles L 5211-12 et L 5721-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'environnement, notamment son article L 333-3

Vu l'article 16 de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux,

Vu le décret n° 2006-1614 du 15 décembre 2006 relatif aux indemnités perçues pour l'exercice des fonctions de Président et Vice-Président de Parc naturel régional et modifiant le code de l'environnement

La Présidente rappelle aux membres du Comité syndical qu'il est nécessaire de délibérer sur les indemnités allouées au Président et Vice-Présidents pour l'exercice effectif de leurs fonctions au Syndicat mixte du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.

Le montant brut maximal de cette indemnité est fixé selon un barème comportant des tranches de superficie. Il est revalorisé à chaque majoration du traitement afférent à l'indice de base de la fonction publique (IB 1015).

Eu égard à la superficie du territoire géré par le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, il convient d'appliquer, pour le calcul de l'indemnité, le barème établi pour une superficie comprise entre 100 000 et 199 999 hectares.

Ainsi en application du décret n° 2006-1614 du 15 décembre 2006, le plafond du barème indemnitaire mensuel actuel est le suivant, après revalorisation au 1<sup>er</sup> mars 2008 :

Président : 1159,79 € bruts (31% de l'indice brut 1015)

Vice-Président : 561,19 bruts (15% de l'indice brut 1015)

Un acompte de 80% de l'indemnité mensuelle sera versé tous les mois avec régularisation en juillet et décembre de chaque année des 20% restant en fonction de la présence de la Présidente et des Vice-Présidents : un taux d'absence aux réunions institutionnelles demandées par la Présidente entraînera une diminution de ces indemnités au prorata de ce taux sur la tranche des 20% restant à percevoir.

Ce calcul sera effectué par semestre.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré

## **DECIDE**

- **D'ACCORDER** à la Présidente et aux Vice-Présidents les indemnités de fonctions en application du barème issue du décret n°2006-1614 du 15 décembre 2006;
- **D'APPROUVER** les modalités de calcul et d'attribution de ces indemnités ;
- **D'INSCRIRE** les dépenses au budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait conforme

La Présidente

Lorraine CHENOT